

Mandat de représentation

MANDAT

Entre

EQUARRI CORSE
Ancienne cave Fouilleron, Route Maison Pieraggi
20 270 AGHIONE
(ci-après désignée comme « le mandant »)

Et

ESKA CONSEIL
8 rue de la Croix Chaudron
51500 SAINT-LEONARD
(ci-après désigné comme « le mandataire »)

I. Remarques préalables

Dans le cadre de la construction d'un crématorium animalier sur la commune d'ALÉRIA (2B), ESKA CONSEIL est le bureau d'études choisi pour la mission de réalisation du dossier d'autorisation environnementale (nomenclature ICPE), y compris l'étude d'impact.

Pour ces motifs, les parties conviennent de ce qui suit :

II. Objet du mandat

Le mandataire s'engage à effectuer les tâches suivantes pour le mandant : réalisation jusqu'à validation du dossier d'autorisation environnementale.

Plus précisément, le mandat porte sur les éléments suivants :

1. Réalisation des documents
2. Dépôt dématérialisé sur la plateforme des services de l'Etat pour le compte du mandant
3. Réponse aux éventuelles demandes d'informations complémentaires

III. Délais et devoir d'informer

1. Délais

Pour chaque nouveau mandat, un délai sera fixé d'entente entre le mandant et le mandataire.

2. Devoir d'informer

A la demande du mandant, le mandataire l'informe en tout temps de l'avancement des travaux.

Fait à :

ALÉRIA

Le :

30.12.2025

Signature / Cachet

